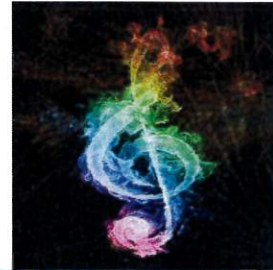


# L'ECHO DE FAYET

## FETE COMMUNALE



de FAYET



Bulletin d'informations municipales N° 04

## MAI / JUIN 2022





**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2313-1) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif (documents obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, crée, en son article 107, de nouvelles dispositions, relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

**Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.  
 Elle sera disponible sur le site internet de la Commune de Fayet.**

Adresse : <https://www.fayet.info>

**A - DEFINITION**

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune, réalisées durant l'année écoulée. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par l'inspecteur des finances publiques.

**B - PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU BUDGET**

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes :

- Une section de fonctionnement, en dépenses et en recettes
- Une section d'investissement, en dépenses et en recettes

Chacune des sections est structurée en chapitres.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante et régulière des services communaux. Ces opérations reviennent régulièrement chaque année.

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges du personnel communal</li> <li>• Entretien et consommation des bâtiments</li> <li>• Entretien des voiries, de l'éclairage public...</li> <li>• Fonctionnement des différents services (école, périscolaire,...)</li> <li>• Achat de fournitures et de matières premières</li> <li>• Prestations de services effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôts locaux</li> <li>• Dotations versées par l'Etat ou l'intercommunalité</li> <li>• Redevances et participations diverses</li> </ul>

La **section d'investissement** présente les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, acquisition de matériels,...).

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériels (technique, informatique, outillage,...)</li> <li>• Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux et les espaces extérieurs...</li> <li>• Travaux de voirie, de bâtiment,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement</li> <li>• Compensation de la TVA</li> <li>• Taxe d'aménagement</li> <li>• Excédent de fonctionnement de l'année antérieure</li> </ul>

## C – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuation de Charges	261,88 €
70 – Produits de services	21 677,45 €
73 – Impôts et Taxes	560 439,94 €
74 – Dotations et participations	21 837,39 €
75 – Autres produits de gestion courante	1,12 €
76 – Produits financiers	0,72 €
77 – Produits exceptionnels	6 060,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>610 278,50 €</b>

**002 – Excédent de fonctionnement reporté 2020** 199 466,14 €

**Chapitre 013** ► **Atténuation de charges** : remboursement de salaire par l'assurance maladie et/ou par l'assurance du personnel, en cas d'arrêt des agents (maladie, maternité,...).

**Chapitre 70** ► **Produits des services et du patrimoine** : redevances d'occupation du domaine public, facturation des services périscolaires.

**Chapitre 73** ► **Impôts et taxes** : il s'agit principalement des impôts locaux (490 816,00 €), des compensations de l'Agglo du St Quentinols (62 258,94 €) et du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (7 355,00 €) ; **Recettes majeures du budget**

**Chapitre 74** ► **Dotations et participations** : Dotation de Solidarité Rurale (6 347,00 €), Dotations de l'Etat pour compenser les frais des scrutins électoraux 2021 (415,72 €) et subvention d'acquisition de matériel électoral (680,00 €), Protection fonctiomelle des Elus (102,00 €), compensation de la taxe additionnelle droits de mutations en matière de transactions immobilières (12 930,67 €) et compensation sur les exonérations de taxe foncière et taxe d'habitation (1 362,00 €)

**Chapitre 75** ► **Autres produits de gestion courante** : concerne l'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires.

**Chapitre 76** ► **Produits financiers** : intérêts des parts sociales bancaires

**Chapitre 77** ► **Produits exceptionnels** : Bonus Etat pour véhicule électrique (5 000,00 €), Reprise des véhicules communaux (1 000,00 €), Régularisation impayés de débiteurs (60,00 €), Dépenses annulées, Remboursement de sinistre par les assurances,....

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 – Charges à caractère général	277 328,59 €
012 – Charges de personnel et charges	246 715,45 €
014 – Atténuation de produits	2 362,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	69 570,52 €
66 – Charges financières	3 269,57 €
67 – Charges exceptionnelles	14 836,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>614 082,18 €</b>

**Chapitre 011** ► **Dépenses générales** : elles regroupent les dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, gaz, télécommunication, affranchissement, repas cantine, carburant, fourniture administrative, scolaire, voiries, petits équipements, locations mobilières, entretien des bâtiments, réseaux et voirie, maintenance, primes d'assurance, fêtes et cérémonies, réceptions, taxe foncière,....

**Chapitre 012** ► **Dépenses de personnel** : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la formation et la médecine du travail et représentent 40,17 % des dépenses de fonctionnement.

**Chapitre 014** ► **Atténuation de produits** : il s'agit d'une compensation en contrepartie de certaines recettes et concerne le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

**Chapitre 65** ► **Charges de gestion courante** : Gestion service périscolaire en ligne (1 690,20 €), Indemnités, cotisations, formation et frais des élus (45 781,04 €), Subventions de fonctionnement aux associations (5 145,00 €), Contributions obligatoires Sissad (204,60 €) et Conseil Départementale pour la voirie (11 283,64 €), Aides sociales : aide alimentaire et de chauffage (5 462,08 €), Arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (3,96 €).

**Chapitre 66** ► **Charges financières** : représentent les intérêts des emprunts contractés.

**Chapitre 67** ► **Charges exceptionnelles** : les intérêts moratoires/pénalités (484,14 €) les dépenses liées aux remises de prix (2 472,73 €), Titres annulés sur exercices antérieurs (11 879,18 €).

### SECTION D'INVESTISSEMENT

10 – Dotations, Fonds divers	51 270,78 €
FCTVA	30 860,00 €
Taxe d'aménagement	20 410,78 €
13 – Subventions d'équipement	32 283,03 €
Département APV travaux	29 766,03 €
de voirie VC4 #	
Agglo St Quentin Fonds de	
Concours Balayeuse	2 517,00 €
de désherbage (acompte)	

**TOTAL** 83 553,81 €

**001 – Excédent d'investissement reporté 2020** 166 775,78 €

**Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorité publique. Le taux forfaitaire est de 16,404 % depuis 2015.

**La Taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux communal est de 3 %.

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

16 – Emprunt (remboursement capital)		53 632.19 €
21 – Opérations 2021		148 447.40 €
Agencement mairie :	22 613.21 €	
(Travaux peinture et mobilier)		
Balayeuse de désherbage	14 384.40 €	
Nettoyeur haute pression	812.18 €	
Mobilier scolaire et tableau	1 464.79 €	
d'affichage extérieur mairie		
Acquisition motifs illuminations	3 751.74 €	
Travaux voirie VC4 et rue Jean	105 403.08 €	
de la Fontaine (travaux et		
maîtrise d'œuvre ) #		
	<b>TOTAL</b>	<b>202 079.59 €</b>

# Recettes et dépenses concernant les reports de crédits 2020 sur le budget 2021. Appelés « restes à réaliser », il s'agit des engagements pris sur l'exercice 2020 mais non réalisés (marché en cours pour les dépenses, subventions prévues et non encaissées pour les recettes).

**Récapitulatif**

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DU RESULTAT EXERCICE 2020	Excédent + 166 775.78 €	Excédent + 199 466.14 €	
RECETTES EXERCICE 2021	+ 83 553.81 €	+ 610 278.50 €	+ 693 832.31 €
DEPENSES EXERCICE 2021	- 202 079.59 €	- 614 082.18 €	- 816 161.77 €
RESULTAT EX. 2021	-118 525.78 €	- 3 803.68 €	- 122 329.46 €
RESULTAT EXECUTION EXERCICE 2021	Excédent + 48 250.00 €	Excédent + 195 662.46 €	
RESTE A REALISER EXERCICE 2021 REPORTE AU BUDGET 2022	Néant		
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021 REPRIS AU BUDGET 2022	+ 48 250.00 € En recettes d'investissement	+ 195 662.46 € En recettes de fonctionnement	

Le Maire

Virginie ARDAENS





**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
 DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2313-1) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif (documents obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRE, crée, en son article 107, de nouvelles dispositions, relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

**Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.  
 Elle sera disponible sur le site internet de la Commune de Fayet.**

Adresse : <https://www.fayet.info>

**A - DEFINITION**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il tient compte de la reprise des résultats de l'exercice de l'année précédente. Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année et permet ainsi au Maire, en sa qualité d'ordonnateur, d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

\*\*\*\*\*

Le budget primitif a été voté le 29 mars 2022 par le Conseil Municipal et a été établi :

- o en accord avec les priorités de la politique communale, la richesse de la commune et l'obligation d'équilibrer les comptes,
- o avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population, sans augmenter les impôts.

\*\*\*\*\*

**B – PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU BUDGET**

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes :

- Une section de fonctionnement, en dépenses et en recettes
- Une section d'investissement, en dépenses et en recettes

Chacune des sections est structurée en chapitres.

La section de **fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante et régulière des services communaux. Ces opérations reviennent régulièrement chaque année.

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges du personnel communal</li> <li>• Entretien et consommation des bâtiments</li> <li>• Entretien des voiries, de l'éclairage public...</li> <li>• Fonctionnement des différents services (école, périscolaire....)</li> <li>• Achat de fournitures et de matières premières</li> <li>• Prestations de services effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôts locaux</li> <li>• Dotations versées par l'Etat ou l'intercommunalité</li> <li>• Redevances et participations diverses</li> </ul>

La section d'**investissement** présente les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, acquisition de matériels....).

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériels (technique, informatique, outillage....)</li> <li>• Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux et les espaces extérieurs...</li> <li>• Travaux de voirie, de bâtiment....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement</li> <li>• Compensation de la TVA</li> <li>• Taxe d'aménagement</li> <li>• Excédent de fonctionnement de l'année antérieure</li> </ul>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**002 – Excédent de fonctionnement 2021 reporté**

013 – Atténuation de Charges	195 662,46 €
70 – Produits de services	2 630,00 €
73 – Impôts et Taxes	15 000,00 €
74 – Dotations et participations	1 233 900,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	1 701,00 €
76 – Produits financiers	----- €
77 – Produits exceptionnels	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 093,46 €</b>

**RECETTES**

**Chapitre 013** ► **Atténuation de charges** : remboursement de salaire par l'assurance maladie et/ou par l'assurance du personnel, en cas d'arrêt des agents (maladie, maternité,...). Cette recette reste aléatoire chaque année.

**Chapitre 70** ► **Produits des services et du patrimoine** : redevances d'occupation du domaine public, facturation des services périscolaires.

**Chapitre 73** ► **Impôts et taxes** : il s'agit principalement des impôts locaux (1 170 000,00 €), des compensations fixes de l'Agglo du St. Quentinnois (58 900,00 €) et du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (5 000,00 €) ; **Recettes majeures du budget.** Voir les informations sur la fiscalité.

**Chapitre 74** ► **Dotations et participations** : dotations de l'Etat attribuées en fonction de différents critères dont celui de la population et du potentiel fiscal de la commune, compensation de la taxe additionnelle droits de mutations en matière de transactions immobilières (recette ne pouvant être déterminée à l'avance), compensation sur les exonérations de taxe foncière sur le bâti et le non bâti (1 301,00 €), compensation des frais des scrutins électoraux 2022 (400,00 €).

**Chapitre 75** ► **Autres produits de gestion courante** : concerne l'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires. Vu la recette minimale et aléatoire que cela représente, aucun montant n'est inscrit. (cf note du compte administratif 2021).

**Chapitre 76** ► **Produits financiers** : intérêts des parts sociales bancaires. Vu la recette minimale que cela représente, aucun montant n'est inscrit. (cf note du compte administratif 2021).

**Chapitre 77** ► **Produits exceptionnels** : Dépenses annulées (1 000,00 €), remboursement de sinistre par les assurances, divers (1 200,00 €).

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

011 – Charges à caractère général	322 480,93 €
012 – Charges de personnel et charges	253 200,00 €
014 – Atténuation de produits	676 800,00 €
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>110 000,00 €</b>
65 – Autres charges de gestion courante	82 475,00 €
66 – Charges financières	2 637,53 €
67 – Charges exceptionnels	2 500,00 €
68 – Dotation aux provisions	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 093,46 €</b>

**DEPENSES**

**Chapitre 011** ► **Dépenses générales** : elles regroupent les dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, gaz, télécommunication, affranchissement, repas cantine, carburant, fourniture administrative, scolaire, voiries, petits équipements, locations mobilières, entretien des bâtiments, réseau et voirie, maintenance, primes d'assurance, fêtes et cérémonies, réceptions, taxe foncière,....

**Chapitre 012** ► **Dépenses de personnel** : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la formation et la médecine du travail.

**Chapitre 014** ► **Atténuation de produits** : il s'agit d'une compensation en contrepartie de certaines recettes fiscales et concerne également le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Voir les informations sur la fiscalité.

**Chapitre 023** ► **Virement à la section d'investissement** : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il s'agit de tout ou partie du résultat de clôture de l'année écoulée de la section de fonctionnement. Il représente l'une des recettes propres de la section d'investissement, appelée autofinancement.

**Chapitre 65** ► **Charges de gestion courante** : les indemnités et cotisations des élus (45 200,00 €), les contributions diverses dont la contribution au SISSAD de Gauchy et au Conseil Départemental pour la voirie (12 520,00 €), les subventions de fonctionnement aux associations (12 145,00 €), l'aide sociale (12 600,00 €) et l'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (10,00 €).

**Chapitre 66** ► **Charges financières** : représentent les intérêts des emprunts contractés. Voir les informations sur l'Etat de la Dette.

**Chapitre 67** ► **Charges exceptionnelles** : les intérêts moratoires/pénalités (500,00 €) les dépenses liées aux remises de prix (1 000,00 €) et les titres annulés sur exercices antérieurs (1 000,00 €).

**Chapitre 68** ► **Dotation aux provisions** : il s'agit d'une obligation comptable de mettre une provision pour les créances douteuses (par exemple : impayés des factures périscolaires, ...)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**001 – Excédent d'investissement 2021 reporté**  
**021 – Virement de la section de fonctionnement**

10 – Dotations, Fonds divers	48 500,00 €
FCTVA	110 000,00 €
13 – Subvention d'équipement de la Communauté d'Agglomération du St Quentinnois- Fonds de Concours (balyeuse de désherbage solide, Aménagements sécuritaires)	15 000,00 €
Taxe d'aménagement	16 901,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 151,00 €</b>

**RECETTES**

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorité publique. Le taux forfaitaire est de 16,404 % depuis 2015.

La **Taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux communal est de 3 %.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 – Emprunt (remboursement capital)  
21 – Opérations 2022

- ⚡ Travaux au cimetière sur la reprise des concessions abandonnées (continuité engagée en 2018) 30 000.00 €
- ⚡ Aménagements paysagers 20 000.00 €
- ⚡ Acquisition de panneaux de signalisation routière et barrières de sécurité 15 000.00 €
- ⚡ Agencements divers 3 581.77 €
- ⚡ Acquisition de matériels et mobiliers pour l'école et autres 5 000.00 €
- ⚡ Acquisition de terrains 305.00 €
- ⚡ Aménagements sécuritaires eaux de ruissellement et coulées de boues 62 000.00 €

**TOTAL 190 151.00 €**

### DEPENSES

54 264.23 €  
135 886.77 €

~ 6 ~

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 451 093.46 €	1 451 093.46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	190 151.00 €	190 151.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 244.46 €</b>	<b>1 641 244.46 €</b>

### D – ETAT DU PERSONNEL

Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale ► 6 agents

- Filière Administrative
  - 1 Attaché territorial (Temps complet)
  - 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Temps complet)
- Filière Technique
  - 2 Adjointes Techniques – Service Espaces Verts / Entretien Bâtiments (Temps complet)
  - 1 Adjoint Technique – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 29 h/semaine)
- Filière Sociale
  - 1 ATSEM – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 24 h/semaine)

Personnel non titulaire contractuel ► 2 agents

- Filière Technique
  - 1 Agent technique – Service périscolaire et entretien des locaux (Temps non complet 30 h/semaine)
  - 1 Agent technique – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 29 h/semaine)

### E – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette communale représente 3 emprunts à taux fixe à rembourser au Crédit Agricole.

Operations	Emprunts	Capital restant dû au 31/12/2021	Annuités d'emprunt	Intérêts versés	Capital remboursé
2015	Montant : 200 000 € Durée : 10 ans Fin : 2025	73 453.14 €	21 585.64 €	992.90 €	20 592.74 €
2016	Montant : 150 000 € Durée : 8 ans Fin : 2024	57 306.29 €	19 335.68 €	376.56 €	18 959.12 €
2018	Montant : 150 000 € Durée : 10 ans Fin : 2028	106 948.74 €	15 980.44 €	1 268.07 €	14 712.37 €
<b>TOTAL</b>		<b>237 708.17 €</b>	<b>56 901.76 €</b>	<b>2 637.53 €</b>	<b>54 264.23 €</b>



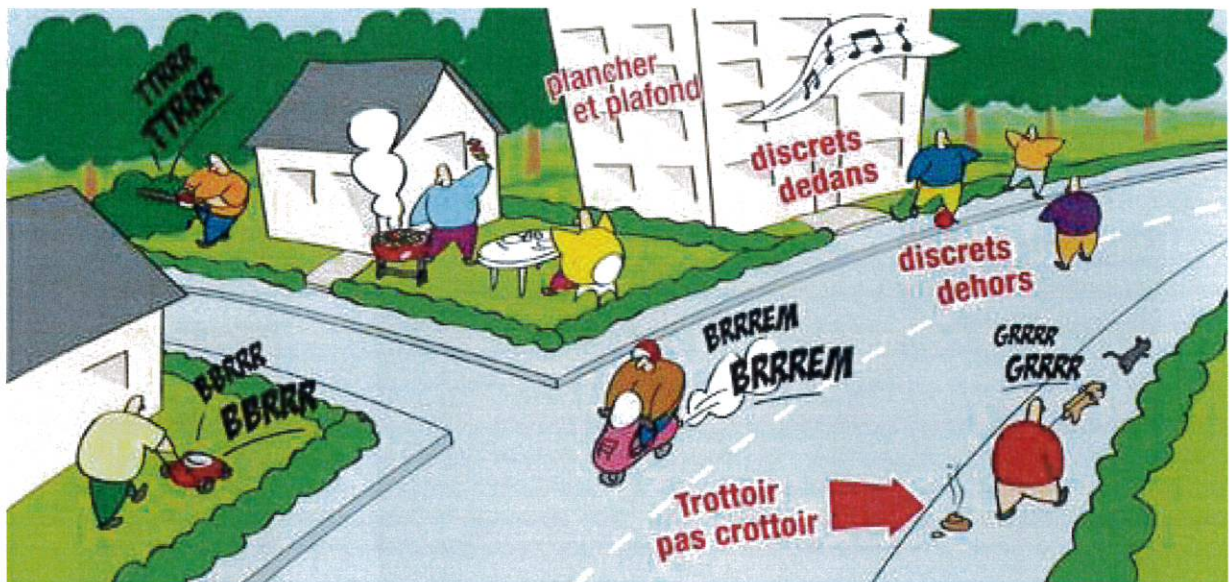
# Travaux de bricolage ou de jardinage

## Pas de bruit !

Pour le bien-être de chacun, il est rappelé que l'utilisation de tout engin à moteur (comme tondeuse à gazon, pompe d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, quad...) est à proscrire le dimanche et les jours fériés.

Merci de votre compréhension.

Respectons-nous et n'oublions pas que nous sommes toujours le voisin de nos voisins.



Compte tenu des nombreuses plaintes reçues en mairie dernièrement, si ces règles de civisme ne sont pas respectées, un arrêté municipal pourra être pris et des verbalisations seront appliquées.

## *Les illuminations de Noël : la remise aux lauréats*

Vendredi 11 mars 2022, nous avons le plaisir de recevoir les lauréats du concours des illuminations de Noël.



Sur 50 maisons décorées, 28 ont retenu l'attention du jury...les élus présents ont pu échanger avec les Fayellois afin de les remercier pour leur mobilisation cette année encore !



Des paniers garnis, des box cadeaux ont été remis ainsi que le traditionnel diplôme pour le prix d'excellence et 4\*!

Encore un grand bravo à tous !



---

## Conseil des jeunes

---



Samedi 12 mars 2022 en début de matinée se réunissait pour une grande première l'ensemble du conseil municipal des jeunes.

Une jeunesse motivée, qui se veut présente au service du plus grand nombre des jeunes qui peuplent la commune, dans le but de lui assurer un avenir meilleur encore.

L'ordre du jour était essentiellement tourné sur le choix des animations à venir lors des manifestations communales.

Un débat a également eu lieu sur la réalisation d'une structure de loisirs dédiée à la jeunesse.

De beaux échanges et une motivation sans faille !

Bravo à tous nos jeunes élus et à la jeunesse Fayelloise.



Avec Jeanne, Noam, Théo, Andreas, Anissa, Remy, Louis, Cédrik DASILVA et Virginie ARDAENS

## Opération "Hauts-de-France Propres"

Le 19 mars 2022 en matinée, après un moment de convivialité autour d'un petit café, nous avons réparti les quatre groupes à travers le village afin d'encadrer les plus jeunes et de faire de cette opération une action en toute sécurité.

Une trentaine de personnes bénévoles ont participé à ce ramassage.



Les élus accompagnés du conseil des jeunes ainsi que des Fayellois soucieux de leur environnement ont investi les rues du village afin de collecter les déchets laissés par certaines personnes non respectueuses de la nature.

Nous avons constaté un grand nombre de mégots de cigarettes, bouteilles plastique, canettes et

autres déchets de restauration rapide essentiellement sur les sorties de village et les bas-côtés des champs.

Un constat que les enfants du conseil des jeunes présents ne manqueront pas de remonter à leurs camarades afin de les sensibiliser sur le recyclage des déchets.

Nous tenions à remercier nos agents techniques qui contribuent toute l'année à garder le village propre en collectant régulièrement les déchets.  
Total des déchets ramassés : 45 kgs



MERCI à tous les bénévoles

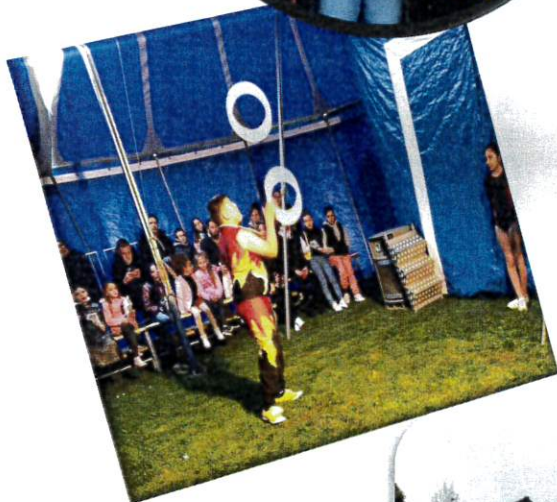
Avec Bernard LEFRANC, Arnaud TRUY, Laurent BAILLY, Cédrik DASILVA, Enzo FOULON, Virginie ARDAENS, Jeanne, Andreas, Theo, Anissa et leurs camarades...  
Merci également à Thierry pour l'apport de gants pour les enfants.

## Animation

Le mercredi 30 mars 2022, à 16h à eu lieu une belle prestation du cirque **l'International Circus** qui a fait un passage dans la commune.

Près d'une centaine de personnes s'étaient déplacées pour le plus grand plaisir des enfants qui ont pu apprécier les différentes prestations des artistes et des clowns... Une grande première dans la commune !

Merci à **l'International Circus** et aux élus pour cette organisation...!



**Mercredi 30 mars à 16h**

**à la salle des fêtes de**

**fayet**



**Le Bureau et les Membres du Conseil d'Administration**




Nom	prénom	Statut
LEVEURE	René	Président
PATTE	Michel	V-Président
HUSZEZO	Jean	Secrétaire
BAS	Lionel	Secrétaire Ad
PENET	Philippe	Trésorier
BOUÏON	Julien	Trésorier Ad
TISSERAND	J-Marc	MEMBRE
DAVID	Régine	MEMBRE
LOZE	Monique	MEMBRE
GLOWACZWSKI	Casimir	MEMBRE
SCHREINER	Patrick	MEMBRE
TEMPLIER	Thomas	MEMBRE
DEHENRY	Henri	MEMBRE
DOHANT	Thierry	MEMBRE
PENET	Martine	MEMBRE
LENEUTRE	Lionel	MEMBRE
COLLET	Jacques	Vérificateur des comptes

*Le conseil d'Administration est composé de 16 membres.  
le Vérificateur des comptes: Jacques COLLET n'est pas un membre du Conseil d'Administration.*

*il n'a pas le droit de vote et n'est mentionné ici qu'à titre d'information.*

**MEMBRES.....MEMBRES ! [BUREAU]**

**Amicale de Fayet 2021/2022**

## AMICALE DE FAYET section PETANQUE

Concours de Pétanque en Doublette formée réservé aux Fayellois, aux adhérents à l'Amicale et Amis, le 8 MAI 2022.

Chaque Doublette sera impérativement composée d'Un Fayellois ou d'Un adhérent à l'Amicale.

Le concours se déroulera en 3 parties, tirage au sort pour la première et, gagnant contre gagnant pour les suivantes.

Les inscriptions seront prise à partir de 13H30 pour un Jet du But à 14H30.

Récompenses pour les 3 Premières équipes, en cas d'égalité, calcul de la différence de points.

L'adhésion à l'Amicale section Pétanque de 5+2 € pour l'Assurance sera perçue ce jour.

L'inscription au concours sera de 3 € par joueurs, gratuite pour les adhérents à l'Amicale.

Un Barbecue avec Sauce, Merguez, Frites et boisson aura lieu en fin d'après-midi, pour un montant de :

3 € pour les adhérents à l'Amicale  
7 € pour les autres participants

Pour la bonne organisation de cette journée nous vous prions de bien vouloir vous inscrire avant le Lundi 2 MAI par téléphone au 03.23.67.54.09, Merci.  
Nous espérons vous voir nombreux pour passer ce bon moment de convivialité.

## Planning des activités de l'AMICALE de FAYET du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	Activités	contacts	Tél:	Mails
	19H 30 à 20H 30			Tennis de Table	M. DORIGNY Christophe	07.81.93.93.84	christophe.dorigny@wanadoo.fr
			14 H à 18 H	Club des Loisirs	Mme LOZE Monique	03.23.67.45.39	monloze@hotmail.fr
	8H 30 à 9H 30	18H à 19H	8H 45 à 9H 45	<b>Gym</b>	Mme LEFEVRE Maryvonne	06.62.83.19.19 06.86.88.97.70	lefevre02100@gmail.com
		19H à 21H		<b>Chorale</b>	Mme DAVID Régine	09.83.24.49.12 06.55.69.86.02	david_regis@bbox.fr
	9H30 à 10H30		9H45 à 10H45	<b>Yoga</b>	Mme LEFEVRE Maryvonne	06.62.83.19.19 06.86.88.97.70	lefevre02100@gmail.com
		14 H à 16 H		<b>Fay'Kids</b>	Mme LEFEVRE Corinne	06.74.84.73.40	cdea1002@orange.fr
14 H à 18 H				<b>Patchwork</b>	Mme CARON Françoise	06.32.16.23.25	abcfrancar@orange.fr
19 H 15 à 21 H			19 H 15 à 20 H 15	Team Fitness Fayet	Mme LEFEVRE Corinne	06.74.84.73.40	cdea1002@orange.fr
			18 H15- 19H15- 20H15- 21H45	<b>Danse de Salon</b>	M. DUCHEMIN François	07.83.89.05.89	viva.danse@laposte.net





**Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Aisne**  
Circonscription de Saint-Quentin Nord  
ECOLE DE FAYET  
1 rue de Saint-Quentin  
02100 FAYET  
✉ : [ecole.fayet@ac-amiens.fr](mailto:ecole.fayet@ac-amiens.fr)  
☎ : 03.23.62.68.41



## INSCRIPTIONS RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

Les inscriptions des nouveaux élèves nés en 2019 et des nouveaux élèves résidant dans le village auront lieu à l'école le **jeudi 5 mai 2022** de 8h30 à 16h30.

Après être passé en Mairie, prendre contact avec la Directrice soit

- par courriel : [ecole.fayet@ac-amiens.fr](mailto:ecole.fayet@ac-amiens.fr)
- soit par téléphone : 03.23.62.68.41

Un rendez-vous sera donné.

Vous munir :

- ✓ du certificat d'inscription délivré en Mairie,
- ✓ du livret de famille concernant l'enfant,
- ✓ du carnet de santé de l'enfant,
- ✓ du certificat de radiation pour un enfant arrivant d'une autre école (se rapprocher de l'école d'origine).

La Directrice,  
Nadège AUGUSTE



# Dimanche 08 Mai

De 8H00 à 17h30

Restauration  
et Buvette  
sur place

Structures  
gonflables

Tombola

Démonstration sportive

Exposition

**Fête Communale**  
**Et Brocante de Fayet**  
Marché fermier et artisanal

# FETE COMMUNALE



## de FAYET



### Le Dimanche 08 Mai 2022

*(Stade communal rue Jean de la Fontaine à Fayet)*

A l'occasion de la fête communale, une brocante est également organisée. Vous trouverez d'avantages de détails ci-dessous.

## PROGRAMME

### → Brocante de 08h à 17h30

*Sur inscription 3€ / l'emplacement de 3m x3m, inscriptions en mairie les 25, 26, 28 et 29/04 de 09h à 16h et 30/04 de 09h à 11h.*

### → Cérémonie patriotique « Victoire de 8 mai 1945 »

*Rendez-vous à 11h30 au monument aux morts.*

### → Marché Fermier et Artisanal de 09h à 17h30

*Fruits, légumes, fromages, vins, champagnes, tricots, bougies parfumées...*

### → Exposition de voitures anciennes Motobécane, motos, tracteurs...



### → Buvette et Restauration sur place

*Burger Street, Auberge du Vermandois, Traiteur Nathalie et Jean-Michel, Boulangerie de Fayet, M. et Mme BEUN Crêpes et Gaufres ...*

### → Structures gonflables, Quads électriques et ateliers de démonstration sportive.

*Rendez-vous à partir de 10h et jusqu'à 17h sur le terrain de foot.*

**« Entrée libre et Parking assuré »**

## Fête de Pâques

Merci aux membres du conseil municipal et à la commission « aide sociale » qui ont œuvré le samedi 9 avril 2022 à la confection et à la distribution des colis de Pâques pour nos administrés ...



Avec Brigitte TURBLIN,  
Bertrand LEFRANC,  
Angélique VASSEUR,  
Monique LOZE, Cédrik  
DASILVA, Sebastien  
ARNOULD et Virginie  
ARDAENS



## Invitation



le *Truck de food* est de retour à Fayet le  
lundi 16 mai 2022 à partir de 18h sur le parking de la  
salle des fêtes.

Sensibilisation aux produits locaux, bios par la  
dégustation gratuite d'une soupe de saison.

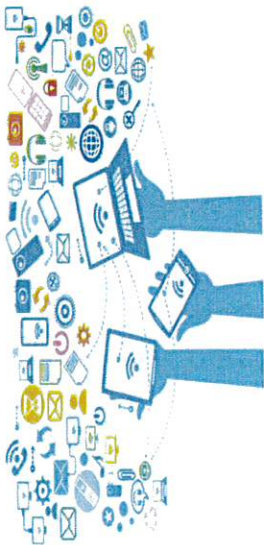
Tous les Fayellois sont les bienvenus.

Sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la valorisation  
des bios déchets.



L'intervention est menée par l'Association  
ECO&LOGIQUE financée par la DRAAF et soutenue par  
la communauté d'agglomération de St-Quentin





### COMMUNICATION

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau portail Internet :

[www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr)

Vous pourrez y trouver :

- Le portail au service des électeurs (inscriptions, vérifications d'inscription, procurations, informations sur le bureau de vote, etc...)
- Un outil pour tout savoir et tout comprendre sur les élections en France
- La consultation les résultats après chaque élection

**Une question, un renseignement,  
n'hésitez pas à contacter la mairie**

**☎ 03.23.62.57.13**

**mail : [mairie.fayet@wanadoo.fr](mailto:mairie.fayet@wanadoo.fr)**



## SPECIALES ELECTIONS 2022

### DATES à RETENIR

Scrutins	Dates	Horaires
Elections présidentielles	Dimanche <b>24 avril 2022</b>	De 8 H à 20 H
Elections législatives	Dimanche <b>12 juin 2022</b> Dimanche <b>19 juin 2022</b>	De 8 H à 18 H

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Scrutins	Modalités	Derniers délais
Elections législatives	En ligne # ou En Mairie	Mercredi 4 MAI 2022 Vendredi 6 MAI 2022

# Site internet ⇨ [service-public.fr](http://service-public.fr)

### DOCUMENTS à numériser ou à fournir

- ⬇ Justificatif d'identité, valide ou périmé depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- ⬇ Justificatif de domicile, de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

#### 📌 Validité d'une procuration :

- Pour une élection : 1<sup>er</sup> tour de scrutin **ou** second tour **ou** pour les 2 tours
- Pour une durée (de 3 mois, 6 mois... jusqu'à 1 an maximum)

#### 📌 Délai pour établir une procuration :

- Pas de délai particulier, la procuration peut être établie à tout moment.
- **Mais veillez à ne pas la faire au dernier moment, car la procédure est désormais automatisée, via le Répertoire Electoral Unique géré par l'INSEE, notamment la mention sur les listes d'émargements permettant le vote du mandataire.**

#### 📌 Modalités

- ⇒ Vous établissez votre demande (format numérique ou format papier)
- ⇒ Vous devez vous présenter **personnellement** pour faire valider votre procuration, soit :
  - au Tribunal Judiciaire ] de votre lieu de domicile,
  - au Commissariat de police ] de travail, ou de
  - à la Brigade de Gendarmerie ] résidence, ...
- ⇒ Documents à présenter :
  - Votre enregistrement en ligne ou formulaire Cerfa format papier
  - Votre pièce d'identité
- ⇒ Renseignements à communiquer :
  - Votre numéro national d'électeur
  - Le numéro national d'électeur de votre mandataire + ses Nom de famille, Nom d'usage, Prénom, Adresse et Date de naissance.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer du fait d'une maladie ou d'un handicap, un gendarme ou un policier peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile.

Formulez votre demande, par écrit, auprès de la Gendarmerie ou du Commissariat de Police, en joignant une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.



## CARTES ELECTORALES

Cette année, **Refonte Electorale** (remise en forme des listes électorales et reclassement des électeurs).

Tous les électeurs auront une nouvelle carte et celle-ci sera distribuée fin mars prochain et au plus tard 3 jours avant le premier tour de l'élection présidentielle.

En l'absence de carte électorale, vous pouvez présenter une pièce d'identité



## PROCURATIONS

Vous allez être absent le jour d'une élection ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration, en choisissant un électeur qui votera à votre place et en lui donnant procuration.

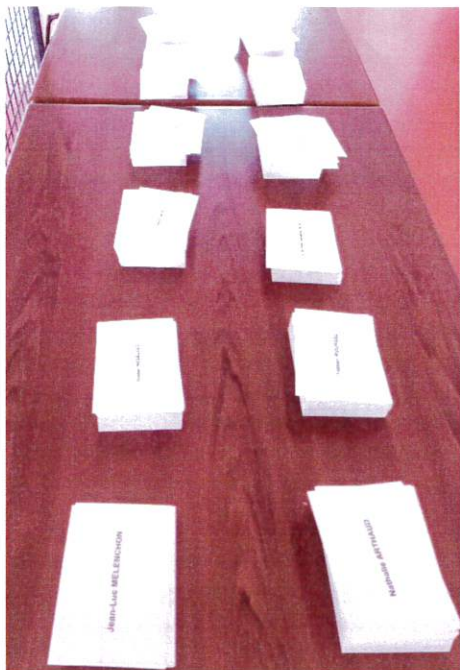
### !! Nouveauté !!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur, inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Cependant, votre mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote et avoir la qualité d'électeur au regard de l'élection concernée (c'est-à-dire qu'il doit pouvoir voter lui-même à l'élection pour laquelle il est porteur d'une procuration).

📌 Nombre de procuration par personne → 1

# Les résultats du premier tour :



## ELECTION PRESIDENTIELLE DES 10 AVRIL ET 24 AVRIL 2022

### RESULTATS DU 10 AVRIL 2022 (1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN)

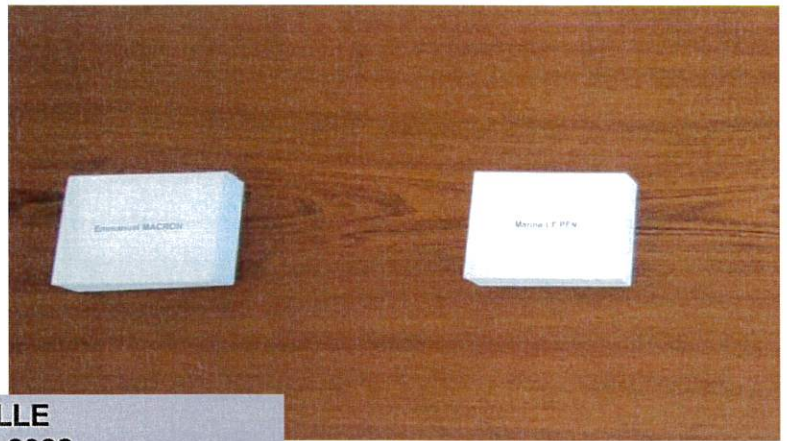
INSCRITS	594
ABSTENTIONS	104
VOTANTS	490
Bulletins Blancs	7
Bulletins Nuls	2
EXPRIMES	481

#### Suffrages obtenus par les candidats

ARTHAUD Nathalie	1
ROUSSEL Fabien	5
MACRON Emmanuel	195
LASSALLE Jean	7
LE PEN Marine	93
ZEMMOUR Éric	67
MÉLENCHON Jean-Luc	53
HIDALGO Anne	2
JADOT Yannick	11
PÉCRESSÉ Valérie	37
POUTOU Philippe	2
DUPONT-AIGNAN Nicolas	8



## Les résultats du second tour :



### ELECTION PRESIDENTIELLE DES 10 AVRIL ET 24 AVRIL 2022

#### RESULTATS DU 24 AVRIL 2022 (2<sup>ème</sup> TOUR DE SCRUTIN)

INSCRITS	595
ABSTENTIONS	94
VOTANTS	501
Bulletins Blancs	24
Bulletins Nuls	11
EXPRIMES	466

Suffrages obtenus par les candidats

MACRON Emmanuel	315
LE PEN Marine	151





## Impôts

Le top départ de la campagne déclarative a été donné le 7 avril.

Restez vigilant lors de votre déclaration, en effet des erreurs de pré remplissage ont été aperçues dans les déclarations d'impôts de certains fonctionnaires, notamment concernant des heures supplémentaires effectuées en 2021.

**QUAND DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE ?**

**Dates limites :**

<b>Zone 1</b>	départements 01 à 19 et non-résidents	<b>24 mai 2022</b>
<b>Zone 2</b>	départements 20 à 54	<b>31 mai 2022</b>
<b>Zone 3</b>	départements 55 à 976	<b>8 juin 2022</b>

**impots.gouv.fr**

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

**L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE**

### ATTENTION :

Des cybercriminels se font passer pour la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Il est possible qu'un site vous ait renvoyé vers un **numéro de téléphone surtaxé** et frauduleux. Si le numéro de téléphone ne commence pas par 03, ne répondez pas, il y a de grandes chances pour que ce soit une arnaque. Sachez que le fait de contacter l'administration fiscale est totalement gratuit. Aussi, il est tout à fait possible que vous ayez reçu un mail se faisant également passer pour la DGFiP. La plupart du temps, ces **mails frauduleux** vous demandent de communiquer vos informations personnelles comme vos codes de carte bancaire, votre adresse et votre numéro de téléphone. Restez vigilant en cette période déclarative, il est vite arrivé de se faire surprendre.



### SOLIDARITÉ

Merci à [Transdev Compagnie Axonaise](#) et au CCAS de St Quentin pour le ramassage des dons collectés sur la commune ce matin...

Merci à l'ensemble des Fayellois qui ont contribué à cet élan de solidarité afin de venir en aide à la population Ukrainienne... Ensemble allons plus loin, ensemble soyons solidaires !

### SANTÉ

À l'occasion du dépistage du cancer colo rectal, les bénévoles de la ligue contre le cancer ont tenu un stand d'information le **25 mars**

dans la galerie commerciale Auchan Saint-Quentin (Fayet)... Mon adjointe Brigitte Turblin est toujours aussi mobilisée... Merci à elle !

### FÊTES DU BOUFFON

L'événement est de retour pour le week-end de la Pentecôte, **les 4 et 5 juin**.

Le samedi 4, le Tattoo, festival international de show parade au palais des sports.

Le dimanche 5 verra le carnaval dans les rues du centre-ville de Saint-Quentin, sans oublier le camp médiéval aux Champs-Élysées et le feu d'artifice tiré du parc d'Isle le soir.

### MUSIQUE

Le festival de musique Les Elyziks revient le **11 juin** pour vous ambiancer sur les Champs-Élysées. Divers groupes montant se présenteront pour finir la soirée avec Claudio Capéo.

### DON DU SANG

Le 6 mai à l'Hôpital privé St-Claude, Et le 18 mai au palais de Fervaques

### PONT DE L'ASCENSION

Fermeture de la mairie le vendredi 27 et le samedi 28 mai.

# FEUX DE LA SAINT-JEAN

## « Vendredi 24 Juin »

de 19h à 23h  
Stade Municipal de Fayet



Réservez votre soirée!



Ne ratez pas ce moment chaleureux!  
Coorganisé par la Mairie, l'Amicale et le Domaine de Fayet.  
L'invitation vous parviendra ultérieurement.

Paroisse Saint-Quentin en Vermandois

## MESSES AVRIL - JUIN 2022

Maison Paroissiale "Père DEHON" 21 rue du Parvis Saint-Martin 02100 SAINT-QUENTIN  
 Tél : 03 23 62 25 19 Mail : presbytere.st-martin@orange.fr

Date	VILLAGE	Saint-Martin	Jean XXIII	Saint Jean-Baptiste	Observation
Samedi 2 avril		Messe (11h00)			
Dimanche 3 avril	Holnon Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		Messe avec les Baptêmes
Dimanche 10 avril	Gricourt Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	5 Carême C, Sacrement des malades à Saint-Martin RAMEAUX
Mardi 12 avril		<i>Messe chrismaie, Cathédrale de Soissons, 19h00</i>			
Jeudi 14 avril		Messe (19h00)			JEUDI SAINT
Vendredi 15 avril	Holnon Célébration (19h00)				VENDREDI SAINT
Samedi 16 avril		<b>Vigile Pascale : BASILIQUE (21h00)</b>			
Dimanche 17 avril	Holnon Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		PAQUES, RESURRECTION
Dimanche 24 avril	Fayet Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	2 Pâques
Dimanche 1er mai	Gricourt Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		3 Pâques
Samedi 7 mai			Messe (11h00)		Messe avec les Baptêmes
Dimanche 8 mai	Francilly Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	4 Pâques
Dimanche 15 mai	Gricourt Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		5 Pâques
Samedi 21 mai	Holnon Messe (11h00)				Messe avec les Baptêmes
Dimanche 22 mai	Fayet Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	6 Pâques, 1° Communion S.Martin
Jeudi 26 mai	Holnon Messe (10h00)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		ASCENSION, Profession Foi Holnon
Dimanche 29 mai	Holnon Messe (10h00)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	7 Pâques, 1° Communion Holnon
Samedi 4 juin		Messe (11h00)			Messe avec les Baptêmes
Dimanche 5 juin	Gricourt Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		PENTECOTE, Profession de Foi S.Martin et S. Jean XXIII
Dimanche 12 juin	Francilly Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	SAINTE TRINITE
Samedi 18 juin			Messe (11h00)		Messe avec les Baptêmes
Dimanche 19 juin	Gricourt Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		SAINT-SACREMENT
Vendredi 24 juin		Messe (19h00)			SACRE-CŒUR
Dimanche 26 juin		Messe (11h00)			13 TO C Messe unique, clôture Année Pastorale

Messes en semaine :

Tous les jours du lundi au samedi à l'église Saint-Martin à 8h, précédées par la prière communautaire des Laudes à 7h45

Saint Martin : Tous les vendredis : Chapelet de 15h à 16h

Saint Jean XXIII: Tous les mardis : Chapelet de 15h à 16h; Adoration du Saint Sacrement : les samedis de 17 h à 18 h



« Vendredi 20 Mai 2022 »

Comme chaque année nous vous invitons à participer à la soirée de la « Fête des voisins » organisée par les habitants de votre rue ou quartier.

Dans la bonne humeur et la convivialité :  
**QUI FAIT QUOI ?**

Chacun, chaque famille, est invité à participer en apportant ce qu'il souhaite : boissons, apéritifs, quiches, salades, cakes, desserts, etc...afin de le partager avec ses voisins.

- **NOUVEAUTÉ** -

Cette année, les élus organisent une fête des voisins collective sur l'esplanade de la salle polyvalente...pour ceux qui le souhaitent.

*Une réponse est souhaitée pour le jeudi 19 mai au plus tard, à la mairie, nous comptons sur vous !*

Rendez-vous à la salle polyvalente à partir de 19H30.

Bien amicalement,  
Vos élus, voisins, amis, connaissances...



La fête des voisins s'organise entre voisins  
proches...mais pas que !

Sachez que vous avez la possibilité de prendre part à  
la fête des voisins et ce, même si votre quartier, rue  
ou chemin n'a rien organisé !

Un espace de convivialité sera mis en place par les  
élus pour les personnes de Fayet qui souhaitent  
partager un moment convivial sur l'esplanade de la  
salle des fêtes.

A moins de 1000 administrés dans la commune...on est  
tous voisins !

---

### COUPON-RÉPONSE

A retourner avant le jeudi 19 mai à  
*La Mairie*

Mr et Mme.....

Nombre de personnes :.....

Ce que nous

apporterons :.....

.....



Merci de votre participation

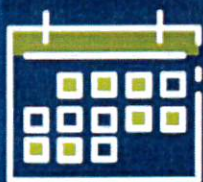
CCI AISNE  
FORMATION



CCI FORMATION HAUTS-DE-FRANCE

FORMATIONS EN ALTERNANCE  
DU CAP  
AU BAC+3

# PORTES OUVERTES



**Mercredi 4 mai 2022**

De 14h à 17h



Gestion • Administration • Ressources Humaines • Commerce • Vente • Immobilier • Hôtellerie • Restauration • Fleuriste



**CCI de l'Aisne**  
Boulevard Jean Bouin  
Saint-Quentin

CCI Aisne Formation

